



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE FROESCHWILLER

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2025**

M. Olivier STUDER est nommé secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

**DELIBERATION N°568 – 31/01/2025 : LISTE ANNUELLE DES PERMISSIONNAIRES OU ASSOCIES DES 2 LOTS DE CHASSE**

**Vu** le Cahier des Charges des Chasses Communales, au titre VIII, chapitre 1 – associés – permissionnaires (article 25),

**LOT N° 1 : ASSOCIATION CHASSE ET NATURE DU SOULTZBACHLE** en tant que personne morale est composée des associés suivants :

- OBLINGER Michel, Président
- MORI Olivier
- OTT Christophe
- STUMPF Frédéric
- STEINMETZ Christophe

Tous les associés devront être porteurs de la liste comprenant l'ensemble des chasseurs agréés par le Conseil Municipal.

**LOT N° 2 : ASSOCIATION DE CHASSE DU BELVEDERE** en tant que personne morale est composée des associés suivants :

- MORI Olivier, Président
- MATTEL Jean-Paul – Garde-Chasse
- MAUSOLF Guy
- SALVAIRE Lionel
- GOERICH Georges
- ROTH Georges
- MATTEL Albert
- ERNENWEIN Marcel
- OTT Christophe

Tous les associés devront être porteurs de la liste comprenant l'ensemble des membres agréés par le Conseil Municipal.

Cette liste établie annuellement par la Commune, est valable du 2 février au 1<sup>er</sup> février de l'année suivante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la liste des associés pour ces lots de chasse.

**DELIBERATION N°569 – 31/01/2025 : PROGRAMME DES COUPES ET DES TRAVAUX 2025**

Monsieur le Maire présente le programme des travaux forestiers et des coupes prévues en 2025 conçu par Raphaël APPFEL, Agent Patrimonial sur le triage de Goersdorf :

**Travaux Sylvicoles :**

- |  |                    |
|--|--------------------|
| - <b>Travaux de maintenance parcellaire</b>                |                    |
| ◆ Entretien du parcellaire                                 | 570,00 € HT        |
| - <b>Travaux sylvicoles</b>                                |                    |
| ◆ Entretien des clôtures                                   |                    |
| ◆ Dégagement des régénérations naturelles                  | 3 760,00 € HT      |
| - <b>Travaux de protection contre les dégâts de gibier</b> |                    |
| ◆ Entretien des clôtures                                   |                    |
| ◆ Enlèvement des protections individuelles                 | <u>920,00 € HT</u> |

**TOTAL** **5 250, 00 € HT**

-	<b>Programme des travaux d'exploitation</b>	
◆	Cubage et classement des bois	
◆	Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30m	
◆	Sécurisation des lots de bois de chauffage	
◆	Abattage, façonnage de bois	12 740,00 € HT
-	<b>Prestation pour le bois de chauffage</b>	
◆	Matérialisation des lots de bois de chauffage	330,00 € HT
-	<b>Travaux d'exploitation</b>	
◆	Débardage	<u>7 320,00 € HT</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>20 390,00 € HT</b>

**Le bilan net prévisionnel est de 18 662,00 € HT.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications relatives à la gestion de notre forêt communale, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme des travaux et des coupes pour 2025.

**AUTORISE** M. le Maire, à signer les documents relatifs à ce programme prévisionnel pour 2025.

#### **DELIBERATION N°570 – 31/01/2025 : GESTION DE PERSONNEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'Adjoint Technique en charge de l'entretien des locaux communaux arrive à échéance en date du 25 mars 2025. Il s'agit d'un contrat à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 20h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de renouveler le contrat de l'Adjoint Technique en charge de l'entretien des locaux communaux d'une année : du 26 mars 2025 au 25 mars 2026.

#### **DELIBERATION N°571 – 31/01/2025 : CLOTURE LIGNE DE TRESORERIE**

Par délibération N° 508 - 16/02/2024, le Conseil Municipal a approuvé l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 350 000,00 € pour 1 an.

Cette ligne de trésorerie arrive à échéance en date du 28/02/2025.

La **PHASE I** des travaux de consolidation et de restauration du chœur et de la sacristie de l'église de la Paix vient de se terminer et les dépenses relatives aux deux tranches (ferme et optionnelle) ont été soldées. Par contre, il reste à percevoir le solde des différentes subventions allouées (DRAC, Région, CeA, etc....).

L'avant – projet de la **PHASE II** qui consiste à restaurer les extérieurs de la flèche, de la nef et des bas-côtés, va être présenté à la DRAC début mars 2025. Selon le calendrier prévisionnel, il n'y aura pas de démarrage de travaux avant début 2026.

Il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie dans l'immédiat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de clôturer la ligne de trésorerie auprès de la CAISSE D'EPARGNE à sa date d'échéance,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la clôture de cette ligne de trésorerie,

**AUTORISE** à mandater le solde des frais et des intérêts de non-utilisation qui restent en instance.

#### **DELIBERATION N°572 – 31/01/2025 : MAISON DES ASSOCIATIONS (travaux intérieurs)**

Dans le cadre des travaux de la Maison des Associations, qui ont fait l'objet d'une demande de participation financière auprès de la CeA, au titre du dispositif Fonds Communal Alsace, M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux vont démarrer afin de pouvoir respecter le délai de validité du dispositif FCA.

**Vu** la délibération n° 476 – 13/10/2023 qui valide la création d'une maison des Associations dans le presbytère situé au 26 rue principale, et détermine l'enveloppe financière de 150 000,00 € HT maximum, M. le Maire informe le Conseil Municipal des différentes entreprises qui vont participer à ce projet et du coût de chaque corps de métier qui sera compris dans cette enveloppe financière.

Electricité WACKERMANN – GUNDERSHOFFEN

Alimentation de la cuisine, mise en conformité éclairage de sécurité,  
Installation alarme incendie et mise en conformité électrique  
répondant à un établissement recevant du public

	5 882,00 € HT
TVA 20 %	<u>1 176,40 €</u>
TOTAL TTC	7 058,40 €

Devront également intervenir :

Ets SCHMITT – WOERTH

Fourniture et pose robinetterie cuisine, chauffe-eau sous évier,  
fourniture et pose WC sur pied céramique, lave-mains céramique  
compacte et renouvellement des conduites d'eau froide depuis la cave  
pour les branchements sanitaires du rez-de-chaussée

3 070,90 € HT	
TVA 20 %	<u>614,18 €</u>
TOTAL TTC	3 685,08 €

Les offres suivantes ont été recueillies pour les travaux de peinture dans l'entrée, les toilettes et la cuisine :

PEINTURE SCHMIDT – GUNDERSHOFFEN	3 681,77 € HT
TVA 20 %	<u>736,35 €</u>
TOTAL TTC	4 418,12 €

DECO – BAT – FROESCHWILLER	3 430,16 € HT
TVA 20 %	<u>686,03 €</u>
TOTAL TTC	4 116,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les différents corps de métier qui se suivent pour le bon déroulement des travaux de restauration et mise en conformité de la maison des Associations, tels que DK CUISINES pour la kitchenette, les Ets WACKERMANN pour la conformité électrique et les Ets SCHMITT pour la partie sanitaire.

**DECIDE** de retenir l'offre de PEINTURE SCHMIDT pour un montant de 4 418,12 € pour les travaux de peinture dans l'entrée, la cuisine et les toilettes.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

En ce qui concerne la réfection de la toiture, une offre complémentaire a été sollicitée.

**DELIBERATION N°573 – 31/01/2025 : MAISON DES ASSOCIATIONS (travaux extérieurs)**

Une déclaration préalable de travaux a été déposée et un avis favorable a été obtenu par les instances en charge de l'instruction du dossier.

Pour le ravalement des façades, les offres suivantes ont été réceptionnées :

PEINTURE SCHMIDT – GUNDERSHOFFEN	
Rénovation des façades, travaux de reprises d'enduit, peinture minérale	
Traitement boiseries de toiture et colombage, peinture des volets	16 036,58 € HT
TVA 10%	1 526,66 €
TVA 20%	<u>154,00 €</u>
TOTAL	17 717,24 €

Entreprise DECO-BAT – FROESCHWILLER	
Rénovation des façades, travaux de reprises d'enduit, peinture minérale	
Traitement boiseries de toiture et colombage, peinture des volets	14 914,50 €
TVA 10%	<u>1 491,45 €</u>
TOTAL TTC	16 406,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la rénovation des façades, le traitement des boiseries et la peinture des volets de ce bâtiment Communal,

**VALIDE** la proposition de teintes de l'Architecte des Bâtiment de France,

**VALIDE** l'offre de DECO-BAT pour un montant de 16 406,95 €,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet,

**DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus au budget 2025.

#### **DELIBERATION N°574 – 31/01/2025 : PCS – DICRIM**

Monsieur le Maire introduit le sujet, puis laisse la parole à M. Olivier STUDER, Adjoint au Maire, qui a élaboré la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) avec le concours de RISK Partenaires afin de garantir son efficacité.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

L'existence ou la révision du Plan Communal de Sauvegarde est portée à la connaissance du public.

Ce Plan Communal de Sauvegarde est accompagné d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), à l'attention du grand public, conformément aux articles R.125-10 et R.125-11 du code de l'environnement qui précisent le contenu et la forme des informations à porter à la connaissance du public.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en Mairie.

Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs chapitres :

- Chapitre 1 : contexte général du PCS
- Chapitre 2 : annuaires opérationnels
- Chapitre 3 : fiches missions
- Chapitre 4 : analyse des risques sur la commune
- Chapitre 5 : modèles utiles et plans

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde et au Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs qui l'accompagne.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la modification du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)
- **APPROUVE** la modification du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre un arrêté portant sur l'adoption du PCS et du DICRIM.

#### **DELIBERATION N°575 – 31/01/2025 : PROPOSITION DONATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par M. Romain GEILLER, demeurant à REICHSHOFFEN dans le cadre du bien foncier cadastré, sur le ban communal de FROESCHWILLER comme suit :

**Section 13      Parcelle 87      LERCHENBERG      6,57 ares      Zone A du PLU**

M. GEILLER souhaite en faire don à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le don de cette parcelle ci-dessus à l'euro symbolique,

**CHARGE** M. le Maire de faire les démarches auprès du notaire ou au travers d'un acte administratif,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les frais de Notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal remercie M. Romain GEILLER pour ce don.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Association Paix et réconciliation : organisation de différents évènements

- ◆ Exposition du 28 février au 9 mars 2025 : la part visible des camps MAUTHAUSEN -  
Entrée libre samedi et dimanche de 10H à 12H et de 14H à 18H  
Vernissage de l'exposition le 28 février à 18h00 en l'église de la Paix
- ◆ Samedi 1<sup>er</sup> mars 2025 : 14h Eglise de la Paix : Conférence par Patrice LAFURIE Vice –  
Président de l'Amicale de Mauthausen : Le destin d'Aloïse FISCHER et sept autres  
hommes des environs de FROESCHWILLER
- ◆ Samedi 8 mars à partir de 17h : la valise d'Aloïse Fischer (scènes de vie, pose d'un  
Stolperstein, tartes flambées et projection du film « nuit et brouillard »).

Affiché le 5 février 2025